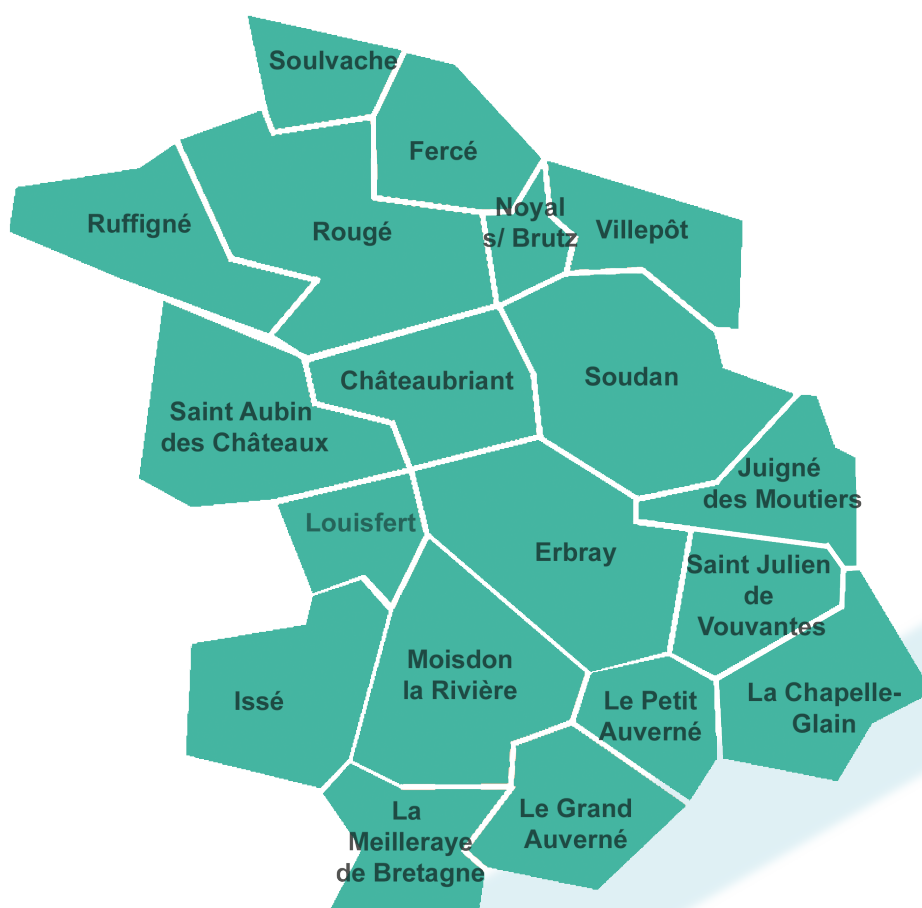


DOSSIER DE PRESSE

**Signature des conventions « Espace de Vie Sociale »
avec les associations
ARCEL, Rencontres et Relais Accueil Proximité**



Le mardi 28 juin 2016   18 h 15

Le contexte :

La Communauté de Communes du Castelbriantais a lancé en mars 2014 une démarche de consultation des habitants destinée à établir un diagnostic social de territoire.

Ce diagnostic social, financé à 50% par la Caisse d'Allocations Familiales et élaboré avec les **trois associations du territoire agréées « Espace de Vie Sociale »**, à savoir :

- l'Arcel,
- le Relais Accueil Proximité
- et Rencontres,

a permis de **co-construire un projet d'animation de la vie sociale** répondant aux attentes exprimées lors de la phase de consultation où plus de 1000 personnes ont été interrogées.

La convention de partenariat :

La Communauté de Communes du Castelbriantais souhaite s'appuyer sur ces orientations nées des attentes exprimées par les paroles d'habitants, pour développer de nouvelles actions et renforcer son soutien aux acteurs associatifs.

Adoptées **lors du Conseil Communautaire du 16 juin 2016**, ces conventions viennent renforcer pour 3 ans l'aide financière aux associations et pérenniser le travail coopératif mené avec les différents partenaires.

Les trois associations agréées « Espace de Vie Sociale », bénéficiaires de ces conventions, conservent **toute latitude et autonomie dans le choix et la façon de conduire leurs actions associatives.**

Elles s'engagent simplement à teinter leurs propres projets des 4 orientations du projet intercommunal d'animation de la vie sociale :

1 - Soutenir l'engagement des habitants et à la dynamique associative en :

- favorisant les échanges entre les associations,
- encourageant la prise de parole,
- augmentant la connaissance,
- donnant la capacité de s'engager,
- valorisant le bénévolat et l'action associative.

2 - Encourager les échanges entre les habitants en :

- favorisant l'émergence de lieux et de temps pour que les gens se rencontrent,
- décloisonnant les générations,
- facilitant la transmission des savoir-faire, des savoirs locaux, des histoires de vie,
- améliorant la transmission de l'information.

3 - Faciliter l'accessibilité et la proximité des services en :

- encourageant les actions de proximité,
- priorisant le portage associatif des actions de proximité,
- favorisant l'émergence de temps et de lieux de rencontres sur le secteur nord du territoire,
- développant l'offre et l'accessibilité à des moyens de transports adaptés.

4 - Favoriser la solidarité, l'entraide entre les habitants et les générations en :

- privilégiant des lieux et des temps pour des échanges intergénérationnels,
- développant le soutien à la parentalité,
- renforçant et en étendant l'accompagnement à la scolarité.

L'accompagnement financier :

L'accompagnement financier de la Communauté de Communes se traduit par l'octroi :

- **d'une subvention de fonctionnement forfaitaire** (établie sur la base des subventions perçues en 2015) versée dès le début d'année pour garantir la trésorerie nécessaire au bon fonctionnement des associations,
- **d'une subvention complémentaire variable chaque année** eu égard à la nature et au volume des actions conduites au titre des orientations du projet territorial d'animation de la vie sociale. Cette subvention complémentaire sera définie sur la base d'une enveloppe globale de 7 500 € répartie annuellement entre les 3 associations agréées, pour soutenir l'organisation d'actions relevant des orientations du projet d'animation de la vie sociale co-produit par la Communauté de Communes et les associations.

Le travail coopératif :

Pour faire vivre le projet d'animation de la vie sociale de territoire, les acteurs associatifs et la Communauté de Communes vont travailler sur :

- La création d'une **association sur le territoire non couvert** (de Rougé à Soudan)
- La création d'**un centre socio-culturel**
- La création d'**un espace d'échange entre acteurs du territoire** pour continuer à partager, à construire ensemble.